



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE
&
SOUS-DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES ÉTUDES STATISTIQUES**

Paris, le 04 septembre 2015

Appel à projets de recherche 2015

1 Contexte et Objectifs

Le présent appel à projets résulte de réflexions et de constats établis par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et par la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cet appel à projets s'adresse aux équipes de recherche en sciences humaines et sociales, qui sont invitées à produire des travaux, théoriques ou empiriques, en mobilisant le cas échéant aussi bien des données statistiques que des entretiens, des observations de terrain ou tout autre corpus pertinent. Les projets devront inclure des travaux de synthèse de la littérature pour autant que ceux-ci présentent une interprétation novatrice ou valident une démarche d'application et soient justifiés au sein d'une recherche originale. La multiplicité des approches et la pluridisciplinarité sont encouragées, sans que chaque discipline doive pour autant renoncer à la force de sa tradition et de ses outils conceptuels et méthodologiques. Les comparaisons internationales seront appréciées. Étant donné les difficultés de comparabilité des données, les chercheurs sont dans ce cas encouragés à collaborer avec des équipes étrangères dotées d'une expertise sur les données de leur propre pays.

Les équipes de recherche sélectionnées recevront un soutien financier pour conduire une recherche indépendante sur un sujet qui devra s'inscrire dans le champ de cet appel à projets :

Filières sélectives et mobilité sociale

Les équipes de recherche, pourront également bénéficier de la part de la DEPP et du SIES, dans la mesure du possible et dans le respect des lois informatiques et liberté, des données de la statistique publique issues du champ de l'éducation, si celles-ci ne sont pas par ailleurs disponibles dans le domaine public. La DEPP et le SIES pourront également agir auprès des structures déconcentrées de l'éducation nationale afin de faciliter les investigations entreprises par les chercheurs.

En contrepartie, la DEPP et le SIES attendent de la part des équipes de recherche la remise d'un rapport et d'un article de synthèse à l'issue de leurs travaux, présentant leur problématique, leur(s) méthodologie(s) et les résultats discutés de leurs travaux. L'article sera susceptible d'être publié dans la revue *Education & formations*, selon l'avis d'opportunité rendu par un comité de lecture.

2 Cadrage

De tout temps, des filières de formation très sélectives ont existé en France. La surreprésentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures parmi les parents des élèves qui y accèdent fait de ces « formations d'élite » un maillon essentiel de la reproduction sociale en France. Historiquement lié à la place et au rôle des Grandes écoles dans la formation des élites, qui constituent une spécificité française explorée de longue date par la sociologie et les sciences de l'éducation, le phénomène alimente le débat public de façon récurrente. Il a conduit depuis le début des années 2000 à des initiatives volontaristes, largement médiatisées, visant à favoriser une plus grande mixité sociale au sein des Grandes écoles et des Grands établissements, et conduisant, par exemple, à infléchir les procédures de recrutement en CPGE. Qu'en est-il réellement de cette ouverture ?

Vingt-cinq ans après le travail de Thélot et Euriat (1995) examinant l'origine sociale des élèves des ENS, de Polytechnique, de l'ENA et de HEC, et son évolution entre 1950 et 1990, peut-on diagnostiquer un mouvement d'ouverture ou de fermeture de ces « formations d'élite » aux couches populaires et moyennes ?

Il existe maintenant d'autres grands établissements et des filières universitaires qui se caractérisent par un recrutement social très marqué. Qu'en est-il des mouvements d'ouverture ou de fermetures de ces formations sélectives aux couches populaires et moyennes ?

Par ailleurs, la polarisation du débat sur la reproduction sociale des élites a contribué à négliger un aspect de la réalité des CPGE : leur grande diversité. A côté des CPGE les plus réputées de Paris ou des principales villes de province, existent ce que l'on appelle des « classes préparatoires de proximité » reposant quant à elles sur une moindre sélection et alimentant en aval des écoles moins réputées. Parallèlement aux CPGE se sont développées d'autres filières d'accès aux écoles d'ingénieurs incluant l'ouverture aux bacheliers technologiques et aux titulaires de DUT et de BTS. Si l'accès aux diplômes d'ingénieur relève bien toujours de filières « sélectives », la palette des cursus laisse entrevoir une plus grande ouverture du point de vue de l'origine sociale des élèves.

Dans quelle mesure et à quelles conditions ces filières de formation scientifiques sélectives, mais toutefois moins que les filières les plus élitistes, constituent-elles des voies significatives de promotion sociale pour des élèves d'origine sociale modeste ?

C'est sur ce double questionnement que porte le présent appel à projets. Les équipes de recherche pourront se positionner sur l'une ou l'autre de ces thématiques ou bien tenter de les croiser entre elles.

2.1 Vingt-cinq ans après : peut-on parler d'une démocratisation des grandes écoles ?

En 1995 dans *La revue française de sociologie*, Thélot et Euriat publiaient un article intitulé « le recrutement social de l'élite scolaire en France » et sous-titré « Evolution des inégalités de 1950 à 1990 ». Ils y prenaient en particulier pour objet d'étudier le recrutement des élèves dans quatre grandes écoles : les ENS, Polytechnique, l'ENA et HEC. Ils concluaient en affirmant qu'il y avait une réduction des inégalités sociales face à l'école en général, et montraient que les quatre grandes écoles ne s'étaient pas fermées aux couches populaires et s'y étaient même un peu plus ouvertes au regard des évolutions de la structure sociale française, mais toutefois moins que les universités.

L'objectif proposé est de repartir des conclusions de Thélot et Euriat pour étudier la période 1990-2015. La recherche pourra s'intéresser à l'une ou à plusieurs de ces quatre grandes écoles, mais aussi à trois établissements qui ont mis en place des voies diversifiées d'accès (l'ESSEC et son programme d'intégration d'étudiants universitaires brillants issus de milieux modestes - CAP ESSEC -, Sciences Po Paris et ses Conventions d'Education Prioritaire, Paris Dauphine et son programme Egalité des Chances). Elle étudiera également celles des filières universitaires qui se caractérisent par un recrutement social très marqué, au premier rang desquelles les études de santé et de droit, mais aussi certaines filières d'économie-gestion (Instituts d'Administration des Entreprises par exemple), et par des formes de sélectivité différentes, en cours de cursus plutôt qu'à l'entrée. Elle se centrera sur les problématiques suivantes : ces établissements se sont-ils davantage ouverts à un recrutement populaire ? L'affirmation d'une politique de démocratisation des grandes écoles, au cœur des politiques publiques depuis les années 2000 se réalise-t-elle dans les faits ? La mise en place des voies parallèles (admissions sur titres, troisième voie) a-t-elle eu un effet particulier sur le recrutement des jeunes issus de milieux défavorisés ? Les programmes centrés sur l'égalité des chances dans les lycées principalement des banlieues ont-ils eu des effets sur les écoles les plus prestigieuses ? Les stratégies des jeunes issus des milieux populaires les conduisent-elles à envisager l'accès à ces grandes écoles, ou aux filières universitaires les plus prestigieuses ? Les stratégies des jeunes filles sont-elles identiques à celles des jeunes hommes ? Quels sont les canaux et les médiations qui influencent ces stratégies ? Les projets s'appuieront sur les évaluations des dispositifs de mixité déjà réalisées, pour en proposer une synthèse problématisée ; mais les équipes sont également encouragées à en concevoir de nouvelles en fonction de leur propre questionnement.

2.2 Les classes préparatoires scientifiques de proximité favorisent-elles la mobilité sociale ?

Pour schématiser, à côté des classes préparatoires « réputées » de Paris ou du cœur des principales villes de province, se sont développées depuis les années 1990, des « classes préparatoires de proximité », le plus souvent implantées en banlieue ou à la périphérie des grandes villes. Elles sont encore appelées « petites structures » compte tenu du fait qu'elles regroupent dans chaque établissement scolaire qui les accueille un petit nombre de divisions. Si les CPGE réputées s'appuient sur une sélection scolaire drastique et donnent accès aux filières les plus élitistes, les CPGE dites de proximité reposent quant à elles sur une moindre sélection et alimentent en aval des écoles moins réputées, tout en autorisant l'accès à aux différentes « banques de concours scientifiques » auxquelles s'ajoutent, pour de nombreuses écoles, les recrutements sur titres.

Parallèlement aux CPGE se sont mises en place d'autres filières d'accès aux écoles d'ingénieurs. Il s'agit par exemple des cursus intégrés aux écoles d'ingénieurs, directement accessibles aux bacheliers (ou à bac +1) et qui s'ouvrent désormais aux bacheliers STI2D, STL ou STAV (pour les écoles d'agronomie). Ces filières sont très fréquentes dans les écoles privées d'ingénieurs, mais elles existent également dans certaines écoles publiques qui accueillent traditionnellement les étudiants après le bac et à différents niveaux de l'enseignement supérieur (UTC, UTT, INSA). Il s'agit ensuite des cursus de préparation aux métiers d'ingénieurs intégrés aux universités qui ont-elles-mêmes leurs propres écoles d'ingénieurs (réseau Polytech). Enfin, sont mis en place des passerelles qui autorisent l'accès aux concours ou au recrutement sur titres à partir du DUT ou de certains BTS (UTC, UTBM, INSA, ECAM, ENI-SE). Cette diversification des filières de recrutement incluant l'ouverture aux bacheliers technologiques et aux titulaires de DUT et de BTS, s'accompagne aujourd'hui d'une montée en charge de l'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'accès aux écoles d'ingénieurs.

L'accroissement sensible du nombre de diplômés d'ingénieurs au cours des 10 dernières années (+ 20 %) ne s'est pas traduit par une ouverture sociale des CPGE *en général* (de 13 % en 2004, les enfants d'ouvriers et d'employés sont passés à 16 % en 2014). Mais qu'en est-il du recrutement social dans les CPGE de proximité qui représentent une part limitée d'effectifs (au regard des CPGE réputées), ainsi que dans les filières alternatives ? En offrant des chances élevées d'accès aux écoles d'ingénieurs dont les diplômés se traduisent par une insertion quasi garantie sur le marché du travail¹, celles-ci constituent-elles une voie d'ascension sociale significative pour des élèves issus de milieux sociaux modestes ? L'encadrement étroit des élèves, le type de pédagogie, de méthodes et de rythmes de travail mis en œuvre ainsi que la moindre compétition entre élèves autorisent-ils une réussite des élèves que n'aurait pas permis le passage par les CPGE les plus sélectives ? L'orientation des « bons élèves » d'origine populaire vers les CPGE de proximité porte-t-il toutefois la marque d'une « autocensure » qui expliquerait que ces classes peinent à se remplir ? Serait-ce moins le cas dans les filières alternatives ? Cette autocensure est-elle en voie d'affaiblissement ou de renforcement ? Quels sont les réseaux d'informations et d'orientation qui permettraient d'inciter les élèves à davantage s'engager dans ces filières ? Existe-t-il un changement de composition sociale des promotions d'élèves entre la première et la seconde année de CPGE ? Par ailleurs, les spécialités scientifiques sont, on le sait, encore insuffisamment ouvertes aux jeunes filles, cette marque du genre est-elle différente dans les CPGE de proximité et les filières alternatives ?

2.3 Diversités des approches et des méthodes

La liste non limitative de questions montre la nécessité de les traiter en mobilisant plusieurs approches disciplinaires (sciences de l'éducation, histoire, sociologie, pédagogie, économie, etc.). Les équipes de recherche sont encouragées à le faire, et leurs travaux peuvent s'appuyer sur, entre autres, des exploitations de données statistiques (données de l'INSEE sur FQP, données de la DEPP sur les CPGE, Système d'information sur le Suivi de l'Étudiant du SIES, Panel de bacheliers 2008 du SIES, données du Céreq, données de la CGE, données de l'UPS, etc.), mais aussi sur des recueils par voie d'enquêtes *ad hoc* d'informations quantitatives ou qualitatives, ou encore sur des études de cas.

2.4 Bibliographie indicative

- Albouy V., Wanecq T. (2003). Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles. *Economie et statistique*, n°361 :27-52.
- Allouch A. (2013) *L'ouverture sociale comme configuration. Pratiques et processus de sélection et socialisation des milieux populaires dans les établissements d'élite. Une comparaison France-Angleterre*. Institut d'études politiques de Paris (OSC-Sciences Po).

¹ Les chances élevées d'accès aux écoles d'ingénieurs s'inscrivent dans un contexte national où la demande et l'offre d'ingénieurs restent équilibrées, avec même un risque de tension sur certains segments de qualification. L'enquête Génération 2013 du Céreq montre ainsi que les ingénieurs, dans pratiquement toutes les spécialités, sont protégés de la dégradation économique et continuent de bénéficier de conditions d'insertion favorables.

- Baumard M. (2011). Ces lycées qui monopolisent la fabrique des élites. Article paru le 12.10.2011 dans *Le Monde*.
- Baudelot C. et al. (2003). *Les classes préparatoires aux grandes écoles. Evolutions sur vingt-cinq ans*. MEN-DEP, Les Dossiers, n°146.
- Darchy-Koechlin B., van Zanten A. (2005). La formation des élites. *Revue internationale d'éducation - Sèvres*, n°39 :19-23.
- Davaillon A., Nauze-Fichet E. (2004). Les trajectoires scolaires des enfants « pauvres ». MENESR, *Education & formations*, n°70 :41-63
- Daverne C., Dutercq Y. (2009). Les élèves de l'élite scolaire : une autonomie sous contrôle familial. *Les cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°8 : 17-36.
- Daverne C, Dutercq Y. (2013), *Les bons élèves. Expériences et cadres de formation*, PUF.
- Dubet F. (2010) *Les paradoxes de l'égalité des chances* (article du 07.01.2010 - <http://www.inegalites.fr>)
- Dutercq Y. (2009). Les injustices de l'enseignement supérieur d'excellence en France : analyser et résorber les inégalités d'accès. *Éthique publique*, revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale, dossier Justice scolaire et école publique, n°11(1) :22-31, (Montréal, éditions Liber).
- Dutercq Y., Daverne C. (2009). Les parcours composites de l'élite lycéenne. Comment se préparer pour un monde incertain ? *Les sciences de l'Éducation. Pour l'ère nouvelle*, n°42(4) :17-37.
- Dutercq Y., Perez-Roux T. (2011). La démocratisation de l'accès aux grandes écoles. Vers une nouvelle professionnalité enseignante ? *Recherche et formation*, n°67 :135-148.
- Education et sociétés* (2008). « Former des élites dans un monde incertain », 21(1)
- Euriat M., Thélot C. (1995). Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Evolution des inégalités de 1950 à 1990. *Revue française de sociologie*, n°36(3) :403-438.
- Guyon N., Huillery E. (2014). *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*. Rapport APR DEPP-CGET-Défenseur des Droits « Egalité des chances à l'école ».
- Lettre d'information de la VST (2006). *Formation des élites et ségrégation scolaire*. INRP, n°14.
- Maurin E. (2007). *La nouvelle question scolaire, Les bénéficiaires de la démocratisation*, Seuil.
- Observatoire des inégalités (2010). *Des grandes écoles pour enfants fortunés* (article du 07.01.2010 - <http://www.inegalites.fr>)
- Schmäling B. (2009). *L'ouverture sociale des Grandes écoles – démocratise l'accès à la formation d'élite ?* Rapport de fin d'études, Université de Passau (Allemagne).
- de Saint Martin M. (2005). Méritocratie ou cooptation ? La formation des élites en France. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°39 :57-66.
- de Saint Martin M. (2008). Les recherches sociologiques sur les grandes écoles : de la reproduction à la recherche de justice. *Education et sociétés*, n°21(1) : 95-103.
- Tapie P., Dardelet C. (2010). *Ouverture sociale des Grandes Ecoles. Livre Blanc des pratiques. Premiers résultats et perspectives*. MENESR-CGE.
- Tenret E. (2008). *L'école et la croyance en la méritocratie*. Thèse de Sociologie. Université de Bourgogne.

3 Financement

Le financement est issu d'un fonds constitué par la DEPP et le SIES². Il devra débiter en **2016** pour une durée maximale de 24 mois, s'achevant au plus tard mi-novembre 2018. Il ne pourra être effectif qu'à compter de la signature d'une convention établie entre la DEPP, le SIES et l'établissement de rattachement des équipes sélectionnées.

3.1 Nature de l'aide financière

Les aides financières apportées par la DEPP sont des subventions ou des crédits d'études destinées à soutenir le programme de recherche. Ces aides sont versées à l'organisme employant le porteur de projet, après qu'une convention ait été établie avec le partenaire financeur du programme qui prendra en charge le financement du projet. La nature du financement dépendra de la nature de l'organisme de rattachement – opérateur de l'Etat, organisme de droit privé.

3.2 Destination de l'aide apportée

Les aides apportées aux projets permettent de financer tout ou partie des activités et des frais liés au projet de recherche : frais de personnel, frais de mission, frais de fonctionnement, frais d'équipement et frais de prestations. Les projets pourront intégrer dans leur champ de financement l'ensemble des dépenses suivantes :

² A titre indicatif, lors des appels à projets précédemment lancés par la DEPP, les équipes de recherche ont été financées en moyenne à hauteur de 35 000 euros pour une durée de 24 mois. Les montants octroyés se répartissaient entre 10 000 et 60 000 euros.

Frais de personnel : l'aide apportée au titre de la masse salariale est destinée à l'emploi des jeunes chercheurs non titulaires, indispensables au déroulement du projet. La prise en charge de salaires pour les chercheurs titulaires employés par une entité publique n'est pas possible (université, établissement public à caractère scientifique et technique (EPST), établissement public à caractère administratif (EPA), collectivités locales...). Les salaires des chercheurs titulaires ne seront donc pas pris en charge dans le cadre de ce financement.

Frais de mission : l'ensemble des frais de missions (hébergement, déplacements, repas...) ; le budget demandé doit également couvrir les dépenses nécessaires à la participation des chercheurs sélectionnés aux séminaires de restitution qui seront organisés par la DEPP et le SIES dans le cadre du suivi de l'appel à projets.

Frais de fonctionnement : les frais de fonctionnement recourent l'ensemble des frais de documentation (achats d'ouvrages, abonnement à des revues,...), les frais de reprographie, l'achat de fournitures, l'achat de matériel nécessaire aux enquêtes (matériel informatique ou d'enregistrement). Les dépenses d'investissement ne seront pas acceptés (renouvellement du matériel informatique de bureau par exemple).

Frais de prestations : les frais de prestations correspondent aux frais liés au recours à un prestataire extérieur par l'équipe de recherche, qui peut réaliser par exemple des traductions d'articles, retranscrire des entretiens, réaliser une partie du terrain d'enquête ou bien intervenir en soutien de l'équipe de recherche. L'attention des équipes de recherche est attirée sur le fait que le recours à un prestataire extérieur doit s'inscrire dans le cadre des règles applicables à la commande publique prévues par le Code des marchés publics.

Frais de gestion : les frais de gestion de l'organisme gestionnaire du projet sont calculés au prorata des coûts complets du projet, hors frais de personnel statutaire.

3.3 Présentation du budget

Le budget présenté devra respecter l'un des deux modèles présents en annexe (classeurs Excel intégrés au document), en fonction de la nature de l'organisme de rattachement.

Pour les opérateurs de l'Etat et les autres organismes non assujettis à la TVA, le modèle n'incluant pas la TVA sera à retenir (p.16). En revanche, pour les organismes de droit privé assujettis à la TVA devront utiliser le modèle incluant la TVA (p.17).

Le budget comprendra une estimation des coûts complets du projet (cf. voir *supra* paragraphe 3.2) intégrant notamment les frais de personnels titulaires impliqués dans le projet (PU, DR, MCU, CR, IR...), mais ne feront pas partie de la demande de financement proprement dite (cf. voir *supra* frais de personnel).

4 Les dossiers de candidatures

L'ensemble des formulaires mentionnés ci-après est regroupé à la fin de ce document.

4.1 Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être adressés aux commanditaires au plus tard le **05 novembre 2015**. Ils devront, pour être recevables, comporter l'ensemble des documents mentionnés ci-dessous, en utilisant les formulaires disponibles ci-après :

- le formulaire de présentation du projet
- le formulaire de présentation de la structure répondante
- la liste des collaborateurs statutaires et leur appartenance institutionnelle
- le document budgétaire
- le CV du porteur du projet et ceux des collaborateurs statutaires

Les propositions devront replacer la question choisie dans un cadre problématique. Elles préciseront les objectifs, les méthodes et un calendrier prévisionnel des étapes de réalisation de l'étude. Une justification du budget demandée est également vivement conseillée. Les références bibliographiques citées dans la présentation du projet de recherche pourront être regroupées à la fin du dossier de candidature, en dehors des 3 pages imparties réservées à la problématique de recherche.

4.2 Envoi des dossiers de candidature

L'ensemble des documents demandés devra être envoyé, de préférence par mail, à : caroline.simonis-sueur@education.gouv.fr et ce.depp.bagf@education.gouv.fr .

Afin de faciliter le traitement des dossiers, les éléments électroniques doivent pouvoir être lus, copiés et reproduits.

Pour tout renseignement complémentaire :

Caroline Simonis-Sueur
Mission de pilotage des études et des recherches sur
l'éducation et la formation
Tél : 01 55 55 65 44
caroline.simonis-sueur@education.gouv.fr

Abdelhadi Aït Hadi
Bureau des affaires financières
et du contrôle de gestion
Tél : 01 55 55 76 47
abdelhadi.ait-hadi@education.gouv.fr

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Secrétariat général
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
61-65 rue Dutot - 75015 Paris

5 Procédure de traitement et de sélection des dossiers

La sélection des propositions reçues sera effectuée par un comité de sélection associant des représentants de la DEPP et du SIES, et des experts concernés par la thématique. Le comité retiendra un ou plusieurs projets en fonction de la nature, de l'intérêt et du montant de ceux-ci. Les projets seront sélectionnés notamment au regard des critères suivants:

- Cohérence du projet avec les objectifs de l'appel à projets et des besoins de connaissance de l'institution finançant les projets.
- Qualité scientifique et originalité du projet par rapport aux connaissances existantes. Maîtrise de l'état des savoirs et capacité à mobiliser les connaissances existantes au profit du projet.
- Qualité de la méthodologie proposée en réponse aux objectifs du projet (terrains, populations enquêtées, méthodes d'enquêtes, taille d'échantillon, nature des données mobilisées...)
- Qualité et expérience du porteur de projet et des équipes associées (compétences, réalisations, publications majeures)
- Justification et qualité de la collaboration (notamment complémentarité et équilibre des équipes impliquées)
- Faisabilité du projet : précision et pertinence du calendrier, cohérence entre les objectifs annoncés du projet, les moyens humains projetés et les moyens financiers demandés dans le cadre de l'appel à projets.

Chaque porteur de projet sera informé des résultats de la sélection des dossiers suite à la réunion d'un comité de sélection, par voie électronique. Les propositions pourront être acceptées sous réserve de modification sur le projet ou sur le budget.

6 Suivi de l'appel à projets

Les équipes de recherche lauréates, la DEPP et le SIES se réuniront en comité de suivi plusieurs fois durant la durée de l'appel à projets afin d'avoir des temps d'échanges favorables à la bonne marche des travaux. L'ensemble des équipes de recherche pourront ainsi exposer l'état d'avancement de leur recherche, les éventuels problèmes rencontrés, et pourront également prendre connaissance des résultats des autres travaux pour une meilleure cohérence et articulation de l'ensemble des recherches engagées.

Les productions attendues par le commanditaire comprennent un rapport intermédiaire à mi-parcours, un rapport final accompagné d'un article de synthèse, et une présentation orale lors d'un séminaire de restitution.

7 Calendrier prévisionnel

04 septembre 2015	Lancement officiel de l'appel à projets
05 novembre 2015	Date limite de dépôts des dossiers de candidature
Semaine du 04 janvier 2015	Décision du comité de sélection
Courant 2016	Signature des conventions d'étude et de recherche

DOSSIER DE CANDIDATURE

1/10

Titre du projet

Acronyme

Responsable du projet

Nom

Prénom

Statut

Laboratoire

Téléphone

Courriel

Structure de rattachement, habilitée à recevoir des fonds et à s'engager juridiquement

Estimation du montant des crédits souhaités

€TTC

Résumé du projet (25 lignes max.)



DEPP-SIES APR 2015

FILIERES SELECTIVES ET MOBILITE SOCIALE

Date limite de dépôt : 5 novembre 2015

DOSSIER DE CANDIDATURE

2/10

Problématique : contexte et objectifs (1/3)

(3 pages maximales – en respectant les zones de saisie)



DEPP-SIES APR 2015

FILIERES SELECTIVES ET MOBILITE SOCIALE

Date limite de dépôt : 5 novembre 2015

DOSSIER DE CANDIDATURE

3/10

Problématique : contexte et objectifs (2/3)

(3 pages maximales – en respectant les zones de saisie)

DOSSIER DE CANDIDATURE

4/10

Problématique : contexte et objectifs (3/3)

(3 pages maximales – en respectant les zones de saisie)



DOSSIER DE CANDIDATURE

5/10

Méthodologie

(1 page maximale – en respectant la zone de saisie)



DOSSIER DE CANDIDATURE

6/10

Justification des dépenses

(1 page maximale – en respectant la zone de saisie)

DOSSIER DE CANDIDATURE

7/10

Calendrier prévisionnel

(1 page maximale – en respectant la zone de saisie)

DOSSIER DE CANDIDATURE

8/10

Présentation de la structure répondante

Responsable du projet

Nom

Prénom

Statut

Téléphone

Courriel

Structure répondante

(Différente de la structure de rattachement, s'il s'agit d'un laboratoire de recherche)

Nom

Adresse

Téléphone

Télécopie

Directeur

Structure de rattachement, habilitée à recevoir des fonds et à s'engager juridiquement

(par ex. Université, EPST, Fondation, ...)

Nom

Adresse

Téléphone

Télécopie

Forme juridique

Personne ayant qualité pour engager le demandeur

Nom

Prénom

Fonction

Coordonnées bancaire de la structure de rattachement

Titulaire du compte

Banque

Code banque

Code guichet

Compte et Clé RIB

DOSSIER DE CANDIDATURE

9/10

Liste des collaborateurs envisagés

Collaborateur n° 1

Nom

Prénom

Statut

Laboratoire

Téléphone

Courriel

Collaborateur n° 2

Nom

Prénom

Statut

Laboratoire

Téléphone

Courriel

Collaborateur n° 3

Nom

Prénom

Statut

Laboratoire

Téléphone

Courriel

Collaborateur n° 4

Nom

Prénom

Statut

Laboratoire

Téléphone

Courriel

(à dupliquer le cas échéant)

DOSSIER DE CANDIDATURE

10/10

Annexe financière – opérateur de l'Etat ou fondation de coopération scientifique

(Attention : feuille de calcul excel insérée dans le document word – double-cliquer sur le tableau pour y accéder)

Description	Montants pris en charge str. répondante	Montants pris en charge DEPP-SIES
Frais de Personnel (montant chargé)		
Personnel permanent		
Chercheur(s) statutaire(s)	- €	
Ingénieur(s)	- €	
Personnel non permanent		
Personnel contractuel	- €	- €
Personnel vacataire	- €	- €
Total A	- €	- €
Frais de Mission		
Déplacements (transport, repas, hébergement)	- €	- €
Total B	- €	- €
Frais de Fonctionnement		
Documentation	- €	- €
Reprographie	- €	- €
Fourniture de bureau	- €	- €
Matériel informatique	- €	- €
Indemnités de stage	- €	- €
Total C	- €	- €
Frais de Prestation		
Prestataire extérieur	- €	- €
Total D	- €	- €
Frais de Gestion		
X*% du total (A**+B+C+D)		- €
* 6% à titre d'exemple		- €
** hors frais de personnel permanent affecté à l'étude		
Total E		
total général	- €	- €

	Montants en €	Pourcentage
Part prise en charge par la structure répondante	- €	#DIV/0!
Part prise en charge par la DEPP et le SIES	- €	#DIV/0!

DOSSIER DE CANDIDATURE

10/10

Annexe financière – organisme de droit privé

(Attention : feuille de calcul excel insérée dans le document word – double-cliquer sur le tableau pour y accéder)

Description	Montants pris en charge str. répondante	Montants pris en charge DEPP-SIES
Frais de Personnel (montant chargé)		
Personnel permanent		
Chercheur(s) statutaire(s)	- €	
Ingénieur(s)	- €	
Personnel non permanent		
Personnel contractuel	- €	- €
Personnel vacataire	- €	- €
Total A	- €	- €
Frais de Mission		
Déplacements (transport, repas, hébergement)	- €	- €
Total B	- €	- €
Frais de Fonctionnement		
Documentation	- €	- €
Reprographie	- €	- €
Fourniture de bureau	- €	- €
Matériel informatique	- €	- €
Indemnités de stage	- €	- €
Total C	- €	- €
Frais de Prestation		
Prestataire extérieur	- €	- €
Total D	- €	- €
Frais de Gestion		
X% du total (A**+B+C+D)		- €
* 6% à titre d'exemple		- €
** hors frais de personnel permanent affecté à l'étude		
Total E		- €
total HT		- €
TVA		- €
total TTC	- €	- €

	Montants en €	Pourcentage
Part prise en charge par la structure répondante	- €	#DIV/0!
Part prise en charge par la DEPP et le SIES	- €	#DIV/0!